



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 15 du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir Ch. CARON) Dominique DEVILLERS (pouvoir Stéphanie CISCARD), Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 11 juin 2022

DELIBERATION N° 2022.39 délibération modificative à celle N° 2021.63 vote des tarifs 2022

Monsieur le maire expose qu'il a été proposé lors de l'adoption des tarifs 2022 de différer le vote des tarifs de droits de place pour l'année 2022 dans la perspective de l'étude d'une révision de ces tarifs par la commission foires et marchés.

Compte tenu du fait que cette révision n'a pu être effectuée au cours du premier semestre, le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction des tarifs 2021, à savoir :

- ✓ tarif abonnement : 0,40€ par ml
- ✓ branchement électrique : 1,20 € par branchement pour l'éclairage des étals ou les balances
1.80 € pour l'alimentation des vitrines réfrigérées
- ✓ tarif volant : 1.00 € par ml

Concernant le tarif de rétrocession des concessions au cimetière, le conseil municipal valide à l'unanimité la modification du tarif comme suit :

- ✓ 75 % de la somme réglée lors de la délivrance de la concession

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christophe CARON

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

